

Province de Québec
Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal de la Ville dûment convoquée et tenue le lundi 22 janvier 2018 à 19 h.

Sous la présidence de la mairesse, madame Gisèle Dicaire et en présence de la directrice générale, madame Julie Forgues, du trésorier, monsieur Sébastien Racette et de la greffière, madame Judith Saint-Louis, étaient présents et formant quorum les conseillers et conseillères suivants : monsieur Maxime Bélanger, madame Marie-Claude Déziel, monsieur Bernard Malo, madame Lisiane Monette, madame Julie Moreau et M. Raymond St-Aubin.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et constatation du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Étude et adoption des prévisions budgétaires 2018 de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.
4. Étude et adoption du programme triennal d'immobilisations de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson pour les années 2018, 2019 et 2020.
5. Période de questions portant exclusivement sur les prévisions budgétaires 2018 et le programme triennal d'immobilisations 2018, 2019 et 2020.
6. Levée de la séance.

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Madame la mairesse, Gisèle Dicaire, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum.

6205-01-2018

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance extraordinaire du conseil municipal ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Raymond St-Aubin, APPUYÉ par madame Marie-Claude Déziel et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Suite à l'invitation de la présidente, madame Gisèle Dicaire, le trésorier, monsieur Sébastien Racette, procède à la présentation du budget 2018 et du plan triennal d'immobilisations 2018 - 2019 - 2020 à l'aide de la projection d'un document explicatif sur l'écran géant de la salle. Ce document sera accessible par la suite pour consultation sur le site Internet municipal.

6206-01-2018

3. ÉTUDE ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018 DE LA VILLE DE SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON.

ATTENDU la publication de l'avis annonçant la tenue de la présente séance extraordinaire dans l'édition du mercredi 20 décembre 2017 du journal Accès, Le Journal des Pays-d'en-Haut ;

ATTENDU l'étude des prévisions budgétaires 2018 de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Raymond St-Aubin, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE les prévisions budgétaires 2018 au montant au montant de 7 413 880 \$ pour la proximité et de 8 174 028 \$ pour le budget total (proximité et agglomération) soient et sont adoptées et que les taxes, compensations et quotes-parts calculées en conséquence soient prévues au règlement # 120-2018 à être adopté.

QUE ces prévisions budgétaires 2018 soient transmises au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Martin Coiteux, dans les soixante (60) jours de leur adoption conformément aux prescriptions de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*.

6207-01-2018

4. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2018, 2019 ET 2020.

ATTENDU qu'après étude du programme triennal d'immobilisations 2018, 2019 et 2020 et en application des prescriptions de l'article 473 de la Loi en cette matière ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par monsieur Bernard Malo et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE le programme triennal d'immobilisations pour les années 2018, 2019 et 2020 au montant de 14 021 420 \$ soit et est adopté.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018 ET LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2018, 2019 ET 2020.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

6208-01-2018

Étant 20 h 12, l'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté de lever l'assemblée.

(signé)

Madame Gisèle Dicaire
Mairesse

(signé)

Madame Judith Saint-Louis
Greffière